

Comment sont utilisés mes impôts ?

Savez-vous comment sont utilisés les impôts au quotidien ? Ils sont présents partout pour faire fonctionner notre société. Découvrez, avec des exemples concrets, le coût réel des services publics dont vous bénéficiez quotidiennement grâce aux impôts !

Quelles sont les grandes dépenses publiques ?

Voici comment sont utilisés 1000 € d'impôts, selon une répartition par catégories de dépenses (données 2022 source Insee/DGTrésor) :

[Cliquez ici pour agrandir l'infographie](#)

©Bercy. Répartition par catégorie ou fonction des dépenses pour 1000 € d'impôts en 2022, en France (Source : Bercy).

- **La « Protection sociale »** comprend notamment les retraites, les allocations familiales, chômage, l'exclusion sociale/solidarité, les aides personnelles au logement et les dépenses de santé (produits, appareils et matériels médicaux, ainsi que les services ambulatoires, les services hospitaliers, arrêts maladie, invalidité).
- **« L'Éducation »** recouvre les écoles, les collèges, les lycées, l'enseignement supérieur et les services annexes (cantines, résidences universitaires, bibliothèques...).
- **Le « fonctionnement des administrations publiques »** comprend les « fonctions supports » des administrations. Dans le détail cela englobe les dépenses liées à la gestion interne, au soutien et à la coordination des activités gouvernementales pour assurer le bon fonctionnement de l'appareil administratif de l'État (ex : gestion des ressources humaines, de la dette publique, des biens immobiliers de l'État, dépenses liées aux services juridiques, dépenses de communication, etc.).
- **Le « Soutien aux activités économiques »** comprend les aides à la production d'énergies renouvelables ou à la consommation d'énergie (boucliers tarifaires...),

les subventions aux entreprises (aide à la production, à l'investissement, à l'exportation et à l'emploi).

- **Les « transports et équipements collectifs »** correspondent aux dépenses liées aux transports (construction et entretien des routes...), à l'alimentation en eau et aux autres équipements collectifs (dont l'éclairage public).
- **Le poste « charge de la dette »** correspond au montant dû au titre des intérêts de la dette publique. En savoir plus sur la dette publique [sur le site de la direction du Budget](#) .
- **La « défense »** comprend la défense militaire, la défense civile et l'aide militaire à des pays étrangers.
- **La « sécurité »** comprend les services de police et les services de protection civile.
- **Les « loisirs et la culture »** comprennent notamment les services récréatifs et sportifs, les services culturels, les activités sportives, les services de radio, de télévision et d'édition.
- **La « recherche »** rassemble les dépenses de recherche relatives aux activités économiques, à la défense, à la santé.
- **La « protection de l'environnement »** comprend les dépenses de gestion des déchets et des eaux usées, la préservation de la biodiversité, la protection de la nature, la lutte contre la pollution.
- **Les « infrastructures »** comprennent un ensemble d'installations et d'équipements de réseau, de communication et de transport (routes, voies ferrées, câbles, aéroports, gares, ponts,...).
- **La « justice »** comprend les tribunaux et l'administration pénitentiaire.

Comment sont utilisés mes impôts au quotidien ?

(Source direction du Budget)

Éducation, jeunesse et association

Crèche

En fonction de leur situation familiale et de leurs revenus, les parents de jeunes enfants peuvent bénéficier d'une allocation de la CAF ou d'un crédit d'impôt pour la garde de leur(s) enfant(s) en crèche. S'ils ont recours aux services d'une assistante maternelle agréée ou d'une nounou à domicile, ils peuvent percevoir des aides de la CAF en fonction de ces mêmes critères.

École maternelle/primaire

Le coût d'une année à l'école est de 7 257 € par élève pour l'administration publique.

Collège

Le coût d'une année au collège est de 8 492 € par élève pour l'administration publique.

Lycée

Le coût d'une année au lycée est de 11 369 € par élève pour l'administration publique.

<

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) est versée, sous conditions de ressources, aux familles ayant au moins un enfant scolarisé âgé de 6 à 18 ans. Elle est destinée à aider les familles à financer les dépenses de la rentrée scolaire.

Université

Le coût d'une année d'études à l'université est de 10 270 € (financé à 64 % par l'État, 8% par les collectivités territoriales, 3% par d'autres administrations publiques, 15 % par les entreprises et 10 % par les ménages).

Bourses

- Collège : le montant moyen de bourses scolaires versé pour les élèves boursiers au collège est de 267 €. La dépense totale est de 220 M€ pour 825 000 boursiers sur le périmètre de l'Éducation nationale
- Lycée : le montant moyen de bourses scolaires versé pour les élèves boursiers au lycée est de 965 €. La dépense totale est de 581 M€ pour 602 000 boursiers sur le périmètre de l'Éducation nationale
- Étudiants : en 2022, le montant moyen d'aide alloué aux étudiants boursiers a été de 4 100 €. Ce montant regroupe les bourses sur critères sociaux, les aides à la

mobilité et au mérite, la compensation aux universités de l'exonération de droits d'inscription des étudiants boursiers, les aides au logements (APL, ALS) ainsi que le financement de la tarification à 1 € dans la restauration universitaire.

Jeunesse

489,6 € : indemnité perçue par les jeunes en service civique.

Associations

Le montant moyen des 66 159 subventions versées par l'État aux associations en 2020 s'élève à 110 348 €. La part des subventions dont le montant est inférieur à 20 000 € s'élève à 67 %, et 13 % des subventions sont supérieures ou égales à 100 000 €.

Santé

Cabinet médical (généraliste, dentiste, kiné)

Médecin généraliste : une consultation à 25 € est prise en charge à hauteur de 17,5 € par l'assurance maladie. Cependant, sur ce montant, il faudra payer 1 € de participation forfaitaire auquel il faudra ajouter le ticket modérateur de 7,50 €. Ainsi, le reste à charge pour le patient est de 8,5 € lorsque cette consultation s'effectue avec son médecin traitant. Dans certains cas, cette somme est intégralement remboursée.

Dentiste : une consultation suivie d'un détartrage à 51,92 € bénéficie d'un remboursement par l'assurance maladie à hauteur de 70 %. Ainsi, le reste à charge n'est que de 15,58 €. Dans certains cas, cette somme est intégralement remboursée.

Kinésithérapeute : une séance de kinésithérapie est couverte à 60 % par l'assurance maladie soit pour une séance à 16,13 € une prise en charge à hauteur de 9,18 €. Dans certains cas cette somme est intégralement remboursée.

100 % Santé : afin d'améliorer l'accès aux soins et renforcer la prévention, depuis le 1er janvier 2021, le dispositif 100 % Santé propose à tous les Français, bénéficiant d'une complémentaire santé responsable ou de la Complémentaire santé solidaire, des soins et des équipements en audiologie, optique et dentaire pris en charge à 100 %.

- Sur une couronne en céramique à 500 € du panier 100 % Santé, l'assurance maladie et la complémentaire santé prennent en charge la totalité du coût, il n'y a aucun

reste à charge.

- Sur une paire de lunettes à 210 € avec des verres progressifs et une monture du panier 100 % Santé, l'assurance maladie et la complémentaire prennent en charge la totalité du coût, il n'y a aucun reste à charge,
- Sur une aide auditive à 950 € du panier 100 % Santé, l'assurance maladie et la complémentaire santé prennent en charge la totalité du coût, il n'y a aucun reste à charge.

Hôpital/maternité/urgences

Urgence : le coût moyen d'un passage aux urgences est de 227 €, montant pris en charge à 80 % par l'assurance maladie. La prise en charge du coût par un individu ne peut être supérieure au montant forfaitaire de 24 €. Dans certains cas, il peut bénéficier d'une exonération totale de frais. Depuis le 1^{er} janvier 2022, chaque personne qui se rend aux urgences sans être hospitalisée doit régler un « forfait patient urgences (FPU) » d'un montant de 19,61 €. Dans certains cas, le FPU n'est pas à payer.

Séjour hospitalier : un séjour médicalisé à l'hôpital coûte à l'assurance maladie entre 5 600 et 14 000 € en fonction de la sévérité de la situation. 80 % de cette somme est remboursée et un tarif forfaitaire journalier de 20 € s'applique si les coûts sont très élevés. Dans certains cas, la personne concernée bénéficie d'une exonération totale de frais.

Maternité : l'assurance maladie prend en charge l'intégralité des soins liés aux naissances. Ces soins coûtent, en fonction des complications, de 2 800 à 5 600 € sans césarienne et de 3 900 à 10 000 € avec césarienne.

Ambulance

Exemple : un déplacement en ambulance coûte en moyenne 97 €. Il est remboursé à hauteur de 65 % par l'assurance maladie. Dans certains cas, la personne prise en charge bénéficie d'une exonération totale de frais.

Laboratoire d'analyses médicales

Laboratoire d'analyses : le coût moyen de l'analyse d'une prise de sang en laboratoire revient à 40 €, dont 60 % est pris en charge pour l'assurance maladie, soit 24 €. Dans certains cas, cette prise en charge est intégrale.

Covid-19 : à compter du 1^{er} mars 2023, les modalités de prise en charge des tests de dépistage du Covid-19 (antigéniques, PCR et sérologiques) changent :

- tous les assurés sont pris en charge qu'ils soient ou non vaccinés,
- la prise en charge de ces tests ne nécessite pas de prescription médicale préalable,
- les assurés bénéficient d'un remboursement par l'assurance maladie à hauteur de 60% ou 70 % selon le professionnel qui réalise le test. Dans certains cas la prise en charge par l'assurance maladie est de 100 %.

Pharmacie

Pharmacie : lorsque vous achetez des médicaments, l'assurance maladie prend en charge une partie ou la totalité de leur coût. Par exemple, une boîte de paracétamol est prise en charge à 65 % par l'Assurance Maladie. Ainsi, une boîte de paracétamol à 1,94 € est prise en charge par l'assurance maladie à hauteur de 1,26 €.

Logement

Chèques énergie

Le chèque énergie est versé chaque année aux ménages modestes (un peu moins de 6 millions de foyers) afin de les aider à payer leurs factures d'énergie (gaz, électricité, fioul, bois de chauffage).

D'un montant de 48 à 277 euros, il dépend du niveau de revenus et de la composition du foyer.

Le chèque énergie 2023 peut être utilisé jusqu'au 31 mars 2024. Le chèque énergie 2024 est envoyé à partir du 2 avril 2024.

Contrairement à l'an dernier, il n'y aura pas de chèque énergie bois exceptionnel en 2024.

[En savoir plus sur le chèque énergie](#)

Bouclier tarifaire

Le bouclier tarifaire a limité, pour les particuliers, la hausse des prix de l'électricité à 15 % en 2023, de février jusqu'au 31 décembre.

Pour 2024, le bouclier tarifaire individuel est maintenu, avec une hausse de l'électricité plafonnée à 10 %.

MaPrimeRénov'

MaPrimeRénov' permet à tous les propriétaires de rénover leur logement ou le logement qu'ils louent, afin de favoriser les travaux de rénovation énergétique et réduire le reste à charge.

Cette dernière prend la forme d'une aide dont le montant dépend des travaux réalisés et du revenu du ménage ; elle permet de changer son système de chauffage, d'améliorer l'isolation ou la ventilation ou même de rénover tout son logement avec MaPrimeRénov' Parcours Accompagné.

En 2023, 2,7 Mds € ont été engagés par l'Anah, pour permettre la rénovation énergétique de 570 000 logements.

[En savoir plus sur MaPrimeRénov'](#)

Ma Prime Logement Décent

Sont renforcées les aides au financement de travaux lourds pour remettre en état les logements indignes très dégradés, notamment s'ils permettent d'améliorer en parallèle l'efficacité énergétique du logement.

Cette nouvelle aide unique permettra de financer jusqu'à 80% des travaux dans la limite d'un montant de 70 000 euros.

[En savoir plus sur Ma Prime Logement Décent](#)

Emploi, retraites et prestations sociales

Pôle Emploi devenu France Travail le 1^{er} janvier 2024

Premier acteur du marché du travail en France avec près de 900 agences et relais de proximité sur tout le territoire, Pôle emploi accueille, informe et accompagne toutes les personnes en recherche d'un emploi et les entreprises dans leur recrutement. En 2023, 2,2 millions de personnes se sont inscrites à Pôle emploi et 4,4 millions de personnes inscrites ont retrouvé au moins un emploi. Pôle emploi est également en charge du calcul et du versement de l'allocation de retour à l'emploi, dont le montant moyen pour les demandeurs d'emploi indemnisés est de 1 270 euros par mois.

Pôle emploi a financé directement près de 380 000 entrées en formation pour un coût moyen par formation de 2 750 euros. Par ailleurs, pour les demandeurs d'emploi peu ou pas indemnisés, Pôle emploi propose des aides (déplacement, repas et hébergement lors de formations, garde d'enfant, aide au permis de conduire...) : Pôle emploi a ainsi versé près de 80 millions d'euros d'aides à plus de 120 000 personnes.

En 2023, 1,3 million d'offres d'emploi ont été confiées par les entreprises à Pôle emploi et 8 millions de mises en relation entre employeurs et demandeurs d'emploi ont été effectuées par Pôle emploi.

Caisse de retraites

Dans un système « en répartition » comme la France, les cotisations retraites versées par les actifs d'aujourd'hui financent les pensions des retraités d'aujourd'hui : c'est ce que l'on nomme la solidarité intergénérationnelle. Toutefois, les pensions de retraite étant des prestations contributives, ces cotisations permettent également à chaque assuré d'acquérir des droits qui détermineront le montant de sa pension au moment du départ à la retraite. La pension moyenne de droit direct des retraités résidant en France s'établissait en 2021 à 1 531 euros bruts mensuels.

Des dispositifs financés par la solidarité nationale existent également pour garantir un certain niveau de vie aux retraités disposant de faibles revenus. C'est notamment le cas de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), aussi appelée « minimum vieillesse ». Cette prestation, dont le montant dépend des autres revenus du ménage, a pour vocation de porter l'ensemble des ressources de ses bénéficiaires à un niveau mensuel de 1 012,02 euros par mois pour une personne seule et de 1 571,16 euros par mois pour les couples au 1er janvier 2024.

CAF

À fin 2020, 4,5 millions de personnes étaient allocataires d'un **minimum social** (7,1 millions de personnes couvertes en incluant les conjoints et les enfants à charge) : le RSA (revenu de solidarité active) et l'AAH (allocation aux adultes handicapés) sont les minima les plus fréquemment versés et garantissent un niveau de vie minimum de respectivement 636 € et 1 016 € pour une personne seule au 1^{er} avril 2024.

6,7 millions de familles ont bénéficié de prestations familiales à fin 2020 pour un montant moyen de 387 € par mois pour l'entretien des enfants et pour la conciliation des vies familiale et professionnelle des parents.

Les aides au logement ont permis à 6,7 millions de foyers de couvrir une partie de la dépense liée à leur logement, à hauteur de 210 € par mois en moyenne en 2020.

Enfin, la prime d'activité complète les revenus d'activités des travailleurs aux revenus modestes et a bénéficié à 4,5 millions de foyers de travailleurs modestes à fin 2023 pour un montant moyen de 186 € par mois.

Apprentissage

6 000 €, c'est le montant de l'aide versée à un employeur recrutant un apprenti au titre de la première année du contrat d'apprentissage, afin de soutenir la dynamique des entrées en apprentissage. En 2023, plus de 850 000 entrées en apprentissage ont été recensées, dont plus de 820 000 dans le secteur privé.

Transports et mobilités

Trains

Le financement du **Transport Express Régional** (TER) est assuré en moyenne à hauteur de 58 % par la Région, 25 % par l'État et seulement 17 % par le voyageur.

Le coût moyen d'entretien d'un kilomètre de voie ferrée est de 63 810 €.

Rue et route

L'entretien d'un kilomètre d'une route nationale non concédée coûte 120 000 €.

Transports en commun

Les recettes tarifaires en Ile-de-France couvrent uniquement de l'ordre du tiers du prix réel du service de transport.

L'essentiel est financé par les employeurs via le paiement du versement mobilité (50 %). Ils remboursent également 50 % du montant des abonnements de transport payés par leurs salariés (désormais 75 % pour les employeurs publics).

Les collectivités territoriales franciliennes contribuent par ailleurs via des subventions à Ile-de-France Mobilités (15 %).

Camion poubelle et collecte des déchets

Pour permettre la collecte des déchets, les collectivités territoriales font payer une taxe ou une redevance d'enlèvement des ordures ménagères (7,9 Md€ de recettes fiscales pour les collectivités).

Bonus vélo et prime à la conversion

Les aides à l'achat de vélo ont été prolongées jusqu'en 2027, avec des seuils d'éligibilité rehaussés. Attribuées sous condition de ressources, ces aides concernent désormais les vélos neufs comme d'occasion vendus par un professionnel.

[En savoir plus sur le bonus vélo](#)

Si vous mettez au rebut un véhicule ancien ou polluant, vous pouvez bénéficier d'une aide, dite prime à la conversion. La prime à la conversion a évolué depuis le 14 février 2024.

Le bonus et la prime à la conversion restent cumulables avec une aide locale, si la collectivité territoriale où vous habitez en a prévu une.

[En savoir plus sur la prime à la conversion](#)

Aide sur le prix du carburant

Afin de limiter l'impact de la hausse des prix du carburant pour les consommateurs, une remise à la pompe (18 centimes d'euros par litre en France métropolitaine) a été mise en place par le Gouvernement en avril 2022 et prolongée de manière dégressive jusqu'au 31 décembre 2022.

Entre janvier et mars 2023, cette remise a été remplacée par une indemnité carburant de 100 euros pour les Français – sous condition de ressources - qui prennent leur véhicule (voiture ou deux-roues) pour aller travailler (indemnité versée par personne).

Indemnité carburant travailleur :

Une indemnité carburant travailleur pourra être versée en 2024 si le prix du carburant devait dépasser un « seuil d'alerte ». Elle représenterait une indemnité de 100 euros par véhicule, soit une aide d'environ 20 centimes par litre pendant six mois

pour un automobiliste moyen.

Permis de conduire

75,49 €, c'est le coût de l'obtention d'un permis de conduire pour l'administration.

Entreprises

Aides énergie aux entreprises

Pour soutenir les entreprises touchées par la hausse des de leurs dépenses de gaz et d'électricité, le Gouvernement a mis en place, depuis 2022, différents dispositifs d'aide.

Depuis le début de l'année 2023, les prix ont fortement diminué tant sur le gaz que l'électricité pour revenir sous les seuils de déclenchement des dispositifs d'aides, permettant dès lors d'engager la sortie progressive du bouclier tarifaire. Il a été mis fin au bouclier tarifaire gaz dès la mi-2023.

Le bouclier tarifaire, limitant la hausse des prix de l'électricité à 15 % en 2023, a été étendu uniquement aux TPE disposant d'un compteur électrique d'une puissance inférieure à 36 kilovoltampère (kVA). Cette aide a pris fin au 31 décembre 2023.

En 2024, le dispositif de plafond de prix de l'électricité à 280€/MWh est prolongé pour les TPE.

L'amortisseur électricité, entré en vigueur début 2023, est également prolongé en 2024 pour les TPE et PME qui peuvent en bénéficier.

Le guichet ciblé pour les consommateurs professionnels qui ne sont pas éligibles à l'amortisseur électricité et qui relèvent de la catégorie des ETI est prolongé en 2024.

[En savoir plus sur les aides pour les factures 2024 <](#)

[https://www.economie.gouv.fr/entreprises/tpe-pme-aides-hausse-prix-energie#aides_2024 >](https://www.economie.gouv.fr/entreprises/tpe-pme-aides-hausse-prix-energie#aides_2024)

L'année 2024 est marquée par la prolongation (sous réserve de la validation par la Commission européenne des conditions d'éligibilité de l'aide) d'un guichet ciblé pour les consommateurs professionnels qui ne sont pas éligibles à l'amortisseur et qui relèvent de la catégorie des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

- Pour être éligibles, ces entreprises devront être énérgo-intensives (c'est-à-dire avoir des dépenses d'énergie en 2024 représentant plus de 3 % du chiffre d'affaires 2021), justifier d'un excédent brut d'exploitation négatif ou en baisse par rapport à 2021 et avoir signé des contrats d'électricité avant le 30 juin 2023.
- L'État prendra en charge 75 % de la facture d'électricité au-delà de 300€/MWh (y compris acheminement et taxes hors TVA), dans la limite du plafond d'aide de 2,25 M€ au niveau du groupe et des autres plafonds d'aide s'appliquant au guichet.

Accident du travail

Lors d'un accident du travail, les frais de santé sont pris en charge à 100 % sur la base des tarifs de la Sécurité Sociale. Cette prise en charge est permise grâce aux cotisations sociales. Pour les prothèses dentaires et certains produits d'appareillage (fauteuil roulant, petit appareillage orthopédique, appareils électroniques correcteurs de surdit  ...), la prise en charge peut aller jusqu'à 150 % sur la base des tarifs de la S  curit   Sociale.

Cr  dit d'imp  ts recherche

En 2020, le montant moyen de cr  dit d'imp  t allou   aux entreprises b  n  ficiaires est de 344 000 € (7,5 milliards d'euros en 2020 et 21 695 entreprises b  n  ficiaires). Le cr  dit d'imp  t recherche (CIR) a pour but d'encourager les entreprises    engager des activit  s de recherche et d  veloppement (R&D). Le taux du CIR varie selon le montant des investissements. En 2024 le CIR devrait atteindre 7,7 Md  .

Jeunes entreprises innovantes

63 500 € par entreprise en moyenne. Le statut de jeune entreprise innovante (JEI) s'applique    plus de 4 500 petites et moyennes entreprises de moins de huit ans dont plus de 15% des d  penses sont affect  es    la recherche et d  veloppement et    l'innovation. Ce statut ouvre droit    des exon  rations sociales (273 M   en 2022) et fiscales (13 M   en 2022).

La loi de finances initiale pour 2024 crée la nouvelle catégorie des jeunes entreprises de croissance (JEC) qui permettra, aux entreprises dont 5% à 15% des dépenses sont affectées à la R&D et qui remplissent certains critères de performance économique, d'accéder à cette exonération sociale.

Sports, culture et loisirs

Piscine

Dans le cadre du plan de relance pour la rénovation énergétique et la modernisation des équipements sportifs 2022, l'Agence nationale du Sport a financé à hauteur de 1 million d'euros le projet de rénovation et de modernisation du complexe sportif Georges Carpentier à Courcelles-les-Lens (62). Ce projet vise à réduire la consommation énergétique annuelle de ce bâtiment sportif de 87% ainsi qu'une réduction drastique des gaz à effet de serre (-89%). Situé au sein du Bassin Minier et à 400 m d'un QPV, ce complexe accueille environ 2000 usagers, qui pourront ainsi bénéficier de conditions de pratique améliorées. Source : Agence nationale du sport, rapport d'activité 2022.

Stade

En 2022, la commune de Pontoise a obtenu une subvention de l'Agence nationale du Sport de 240 000 € au titre du dispositif des Centres de Préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 afin de rénover la salle dédiée à la pratique du tennis de table au sein du hall omnisport Philippe Hémet, d'un coût total d'un peu plus de 500 000 €. Les travaux réalisés visent à accueillir dans les meilleures conditions les adhérents du club local et les athlètes français de haut-niveau ainsi que les délégations étrangères pour préparer les JOP 2024.

Pass Sport

Le Pass Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive. Plus d'un million de jeunes ont déjà pu en bénéficier.

En 2023, les crédits dédiés au Pass Sport se sont élevés à 75M€.

Cinéma

En 2022, un film produit et réalisé en France est financé en moyenne à hauteur de 30,2 % par des dotations publiques et des aides fiscales.

Musée

En 2023, les ressources de l'État ont permis de financer plus de la moitié (62%) du coût de fonctionnement d'un musée national et de ses investissements. Sans ce soutien de l'Etat, les prix des tickets d'entrée dans les musées nationaux seraient près de trois fois plus coûteux.

Bibliothèque

L'ensemble des dépenses de fonctionnement des bibliothèques est estimé à 1,7 Md€, pour un coût moyen de 161 € par inscrit actif (source : OFGL, le coût de fonctionnement des bibliothèques municipales, 2024).

La loi de finances pour 2024 a prévu une augmentation de 3,5 M€ du soutien financier de l'État aux bibliothèques des collectivités, en particulier ultra-marines, portant le montant total à 91,9 M€.

Pass Culture

Le Pass Culture est un dispositif favorisant l'accès des jeunes à la culture à travers une part collective, à partir de la classe de 4e, et une part individuelle, à partir de 15 ans. L'offre individuelle permet aux jeunes de 15, 16 et 17 ans de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge (20 € à 15 ans, 30€ à 16 et 17 ans) pour accéder à des biens et services culturels (places de cinéma, de concert, de théâtre, billets d'entrée de musée, livres, etc.). L'offre collective, allouée aux établissements scolaires, permet à un professeur de financer des activités d'éducation artistique et culturelle pour sa classe (montants de 25 euros pour les élèves de quatrième et de troisième, de 30 euros pour les élèves de seconde et de CAP, et de 20 euros pour les élèves de première et de terminale).

Le Pass Culture permet aux jeunes de 18 ans de disposer d'un montant de 300 € pendant 24 mois pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques.

En 2023, les crédits dédiés au Pass Culture se sont élevés à 240M€.

Parcs

Les communes allouent en moyenne 1,3 % de leur budget total à la création de nouveaux espaces verts. Elles dépensent en moyenne chaque année 80 € (soit 4 € de plus qu'en 2020) par habitant. La surface moyenne par habitant dédiée aux espaces verts est restée globalement stable entre 2020 et 2023, soit 50m². (Observatoire des villes vertes – palmarès 2023).

Sécurité et justice

Police

Né de la convergence de la gendarmerie et de la police nationales, le site

masecurite.interieur.gouv.fr est devenu en 2022 le guichet numérique unique des forces de sécurité intérieure. Il s'agit d'un site internet complet dédié à l'accueil, l'orientation et l'information de la population sur les questions de sécurité du quotidien. Le coût de l'application est de 1,31 M€ sur la période 2021-2022.

Pompiers

Une intervention des pompiers a coûté en moyenne 1043 € en 2022. Elle a été entièrement prise en charge, notamment par le département et la commune. En 2021, les pompiers ont réalisé 4 682 900 interventions et 4 968 689 en 2022, soit une hausse enregistrée de 6,1%.

Opération Sentinelle

En 2022, on estime le coût de l'opération Sentinelle à 109,76 euros par militaire et par jour.

Tribunal

Pour les frais occasionnés par une procédure, il est possible de bénéficier d'une prise en charge de 25 % à 100 %, à l'exception d'un droit de plaidoirie de 13 €.

Prisons

127,14 € : c'est le coût d'une journée de détention par détenu.

Vie citoyenne

Coûts de l'organisation des élections (coût par électeur)

- Élections présidentielles : 4,76 €
- Élections législatives : 3,64 €
- Élections municipales : 3,25 €
- Élections départementales : 2,99 €
- Élections régionales : 3,17 €

Ces coûts unitaires correspondent à l'impression et à l'envoi des professions de foi des candidats auprès de chaque électeur.

Coût de fabrication d'une carte nationale d'identité (CNI) et d'un passeport

- CNI : 5,63 €
- Passeport : 13,27 €

Ces coûts unitaires, calculés pour l'année 2022, comprennent la production et l'acheminement.

France services

Coût d'un espace France services pour l'État : 40 000 €. Les espaces France Service permettent d'avoir accès partout sur le territoire aux services publics sur un seul et même lieu.

Défense

Coût du budget de la défense par habitant en 2024 : 691 euros.

Projets de proximité

Exemples de projets de proximité financés par l'État :

- 4,13M€ pour le réaménagement d'un collège à Bischheim,
- 3M€ pour la construction du Pôle Social Départemental du Havre,
- 2M€ pour la rénovation de 6 gares sur la ligne reliant Nice à Digne-les-Bains,
- 1,5M€ pour la rénovation d'un stade à Aubervilliers.

C'est quoi la dette publique ?

Les dépenses publiques de la France sont plus élevées que ses recettes. Cette situation crée chaque année un déficit qui est financé par des emprunts qui captent une partie de l'épargne nationale et internationale. Le cumul de ces emprunts passés constitue la dette publique. La dette constitue ainsi un outil essentiel de gestion des finances publiques mais sa maîtrise doit être assurée. Faute de recours à l'endettement, les dépenses publiques ne sauraient excéder les recettes.

En savoir plus budget.gouv.fr , la plateforme d'information sur les finances publiques, le budget de l'État et la performance publique.

Les impôts, de quoi parle-t-on ?



Les impôts pour favoriser la réduction des inégalités



Vrai ou faux ?

